

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST LATTIER
DU LUNDI 3 OCTOBRE 2016 - 19 h 00**

Le TROIS OCTOBRE deux mil seize, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Lattier, dûment convoqué en date du 26 septembre 2016, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Raymond PAYEN Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14 - Présents : 13

Etaient présents : M. PAYEN Raymond, Mme RUBICHON Monique, M. BALLOUHEY François, Mme LANDEFORT Christelle, M. JAY Patrick, Mme BRUN Catherine M. OLLIER-FAURE Frédéric, Mme BROC Stéphanie, M. RIFFARD Jean-Pierre, M. SOTON Emmanuel, Mme Gwenaëlle BONGARD, Mme CLUZE Annie, Mme DAUSSY Florence.

Absents excusés: M. TRAVERSIER Richard.

Secrétaire de séance : Mme Monique RUBICHON.

Approbation du PV de la dernière réunion :

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

SEANCE n° 09.2016 - DELIBERATION N° 01 – Travaux de rénovation des WC publics des Fauries. Cession à l'euro symbolique pour terrains indivision Béret.

Le Maire rappelle que :

- par délibération en date du 12 avril 2016, le Conseil Municipal avait accepté le transfert de domanialité de l'aire de repos RD 1092/ les Fauries).
- Par délibération en date du 25 juillet 2016, le conseil municipal avait accepté le contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation des toilettes publiques des Fauries.

Il explique que pour procéder à la rénovation de ce bâtiment, il conviendrait d'acquérir les parcelles cadastrées section C N° 803 (38 m²) et N° 804 (102 m²) appartenant aux consorts Béret. Cette indivision a déjà sollicitée la commune pour que la cession de ces deux parcelles soit effectuée à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, de bien vouloir statuer sur ce dossier.

Ce dernier après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur Le Maire à acquérir les parcelles section C 803 et 804 situées aux Fauries à Saint Lattier et appartenant aux consorts Béret et ceci à l'euro symbolique.
- Autorise Monsieur le Maire à faire procéder au bornage du terrain par un géomètre agréé.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que toutes pièces nécessaires pour l'exécution de la présente décision.

Vote : Pour 13 Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 voix.

SEANCE n° 09.2016 - DELIBERATION N° 02 – Projet d'aménagement de la Joyeuse. Demande d'autorisation pour réalisation des travaux sur les voiries communales par la Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes.

Le Maire fait lecture d'un courrier émanant de la Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes. Cette collectivité va réaliser des travaux d'aménagement sur la rivière Joyeuse et notamment des travaux de terrassement sur certains petits tronçons partiels des voies communales de Saint Lattier : chemin de la Croix de Juzan et chemin du Taret. Ces travaux sont destinés à permettre la réalisation du canal d'évacuation des crues.

La Communauté d'Agglomération Valence Romans S.R.A, sollicite l'autorisation de travaux et d'intervention sur le domaine public afin de soumettre le dossier d'enquête publique aux services préfectoraux pour instruction.

Parallèlement à cette demande Monsieur le Maire rappelle les deux courriers datés du 9 mai et 3 octobre 2016 reçus en mairie et émanant de la famille Lasporte concernant les droits d'eau successoraux et ancestraux concédés à cette famille notamment sur les deux seuils de la soufflerie et du Moulin situé à Saint Paul les Romans.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le maire propose que l'autorisation de travaux soit accordée à la Communauté d'Agglomération de Valence et qu'en parallèle un courrier soit transmis à la collectivité afin qu'une solution amiable soit trouvée pour que les droits d'eau de la Famille Lasporte soient pris en compte lors des prochains travaux.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, de bien vouloir statuer sur ce dossier.

Ce dernier après avoir entendu M le Maire et en avoir délibéré :

- Autorise la Communauté d'Agglomération de Valence Romans S.R.A a effectué les travaux susvisés.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires pour l'exécution de la présente décision.
- Charge Monsieur le Maire de contacter la Communauté d'Agglomération Valence Romans S.R.A au sujet de la demande de la famille Lasporte.

Vote : Pour 13 Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 voix.

SEANCE n° 09.2016 - DELIBERATION N° 03 – Convention de fourrière avec la SPA du Nord Isère. Exercice 2017.

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la convention de fourrière établie par la SPA du Nord Isère pour l'année 2017.

Le montant de la redevance demandée s'élève à 0.30 € par an et par habitant. Pour l'année 2016 ce montant était de 0.28 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,

- De confier à la SPA du Nord Isère le soin d'assurer les obligations de cette fourrière pour l'année 2017 un montant de 395.40 € (1318 habitants x 0.30 €)
- AUTORISE Le Maire à signer la convention

Vote : Pour 13 Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 voix.

Questions diverses :

a/Convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la fondation 30 Millions d'amis. Le Maire expose les problèmes récurrents que posent les chats errants à la population. La fondation 30 millions d'amis, reconnue d'utilité publique, propose la signature d'une convention afin de gérer la population de ces animaux en maîtrisant leur prolifération. La fondation se propose de prendre en charge, via cette convention, la stérilisation et l'identification des chats errants. Il explique que cette convention sera signée sans contrepartie financière de la part de la commune. Le conseil municipal donne son accord de façon informel. Un arrêté municipal sera pris portant sur la campagne qui débutera le 15 novembre 2016 pour se terminer le 30 avril 2017. La population de Saint Lattier sera largement informée : presse, affiche, articles journaux.

a/ D.I.A – Déclaration d'Intention d'Aliéner Maison Yves Dongé : La Mairie ne souhaite pas préempter ce bien.

b/ Dispositif T.E.P.O .S (Territoire Energie Positive). Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier émanant du Pays du Sud Grésivaudan et portant sur le programme TEPOS. Afin d'atteindre les objectifs de ce programme le territoire a mis en place un certain nombre d'actions pour réduire la consommation énergétique notamment chez les ménages. Parmi ces actions, il participe à une opération conjointe entre l'Etat et EDF visant à distribuer gratuitement des ampoules LEDs pour

remplacer les ampoules existantes. Monsieur le Maire explique que dans ce cadre des cartons d'ampoules ont été déposés en mairie et qu'il convient donc d'informer la population. Des affiches seront apposées en mairie. Un article sera transmis au DL et au Mémorial pour diffusion. De plus un article sera inclus dans la prochaine parution de l'Echo du Nan.

c/ P.L.U. Monsieur le Maire et François Ballouhey, adjoint en charge de l'urbanisme font un compte rendu de leur dernier entretien avec le préfet.

d/ Contrats de maintenance. Monsieur le maire explique qu'il a reçu des propositions concernant les contrats de maintenance des appareils de climatisation et de chauffage ainsi que pour la porte coulissante. Le conseil municipal donne son accord pour la signature du contrat de maintenance de la porte coulissante (sas de l'entrée) montant 345.00€ HT annuel. Pour les contrats de maintenance du chauffage et de la climatisation d'autres devis seront demandés par M le Maire.

e/ Rupture de CDD agent technique. Monsieur le maire explique que l'agent des services techniques recruté sur un CDD l'a informé de son intention de rompre le contrat à compter du 1^{er} décembre 2016 (le CDD devait se terminer le 31/12/2016). Le conseil municipal demande à ce qu'une étude approfondie de chaque poste au sein des services techniques soit réalisée avant de procéder à une embauche définitive (agent titulaire).

f/ Forum des Associations. Malheureusement, peu de personnes se sont manifestées. La date choisie était certainement trop tardive par rapport à la rentrée des classes. La date sera revue l'année prochaine.

g/ Point sur les travaux en cours. Monsieur le Maire rappelle les travaux actuellement en cours :

- Maison Berne Une étude est engagée par le cabinet Soliha pour la réalisation de deux logements Coût estimé : 257 000.00 €
- Salle des Associations dans l'ancienne Ecole de la Baudière. Des travaux de rénovation et de mise aux normes sont actuellement en cours de réalisation.
- Agrandissement du Local Technique Un premier chiffrage a été remis. Coût estimé : 200 000.00 €. Monsieur le Maire doit fixer un rendez-vous un soir à 18 heures avec M Alain François architecte sur ce dossier.
- Travaux AEP sur réseaux d'eau. Deux Appels d'offres distincts ont été lancés.
- Adhésion SIEH. Monsieur le Maire rappelle que la commune a demandé son adhésion auprès du SIEH. Celle-ci prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2017 (transfert de la compétence de l'eau potable/ l'assainissement collectif restera compétence de la commune jusqu'au transfert à la nouvelle Communauté de Communes).
- Extension du cimetière de la Baudière. Un devis de maçonnerie a été demandé auprès de trois entreprises spécialisées. Des subventions seront recherchées pour ces travaux.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 7 novembre 2016 à 19 heures.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 h 10.